

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement d'Aix-en-Provence

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq septembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir : Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

A été élue secrétaire : Corinne LEGRAS

Absente excusée : Olivia RIVORY

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016

Rapporteur : Gilbert HENRY

Monsieur le rapporteur rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal par :

12 voix pour
voix contre

2 abstention(s) Colette MOLLARET
Patrick MARKARIAN

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016

Le Maire
Régis MARTIN

DELIBERATION

SAINT-MARC-JAUMEGARDE

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour
l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités
territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

DELIBERATION

Table des matières

1. Caractérisation technique du service
 - 1.1. Présentation du territoire desservi
 - 1.2. Mode de gestion du service
 - 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)
 - 1.4. Nombre d'abonnés
 - 1.5. Eaux brutes
 - 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau
 - 1.5.2. Achats d'eaux brutes
 - 1.6. Eaux traitées
 - 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016
 - 1.6.2. Production
 - 1.6.3. Achats d'eaux traitées
 - 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice
 - 1.6.5. Autres volumes
 - 1.6.6. Volume consommé autorisé
 - 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)8
2. Tarification de l'eau et recettes du service
 - 2.1. Modalités de tarification
 - 2.2. Facture d'eau type (D102.0)
 - 2.3. Recettes
3. Indicateurs de performance
 - 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)
 - 3.2. Indicateurs de performance du réseau
 - 3.2.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)
 - 3.2.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
 - 3.2.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)
 - 3.2.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)
 - 3.3. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)
4. Financement des investissements
 - 4.1. Branchements en plomb
 - 4.2. Montants financiers
 - 4.3. État de la dette du service
 - 4.4. Amortissements
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau
 - 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)
 - 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)
6. Tableau récapitulatif des indicateurs

DELIBERATION

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SAINT-MARC-JAUMEGARDE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

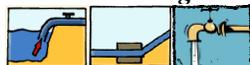
	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : SAINT-MARC-JAUMEGARDE et quelques habitations sur la commune d'Aix en Provence.

- Existence d'une CCSPL Oui
 Non

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 08/12/2009 modifié le 14 décembre 2016. Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert 1 235 habitants au 31/12/2016 (1 200 au 31/12/2015).

DELIBERATION

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 492 abonnés au 31/12/2016 (482 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
SAINT MARC JAUMEGARDE	482	492	0	492	2.07 %
Total	482	492	0	492	2.07 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,36 abonnés/km au 31/12/2016 (21,91 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,51 habitants/abonné au 31/12/2016 (2,49 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 303,65 m³/abonné au 31/12/2016. (307.99 m³/abonné au 31/12/2015).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2016

DELIBERATION

1.5.2. Achats d'eaux brutes

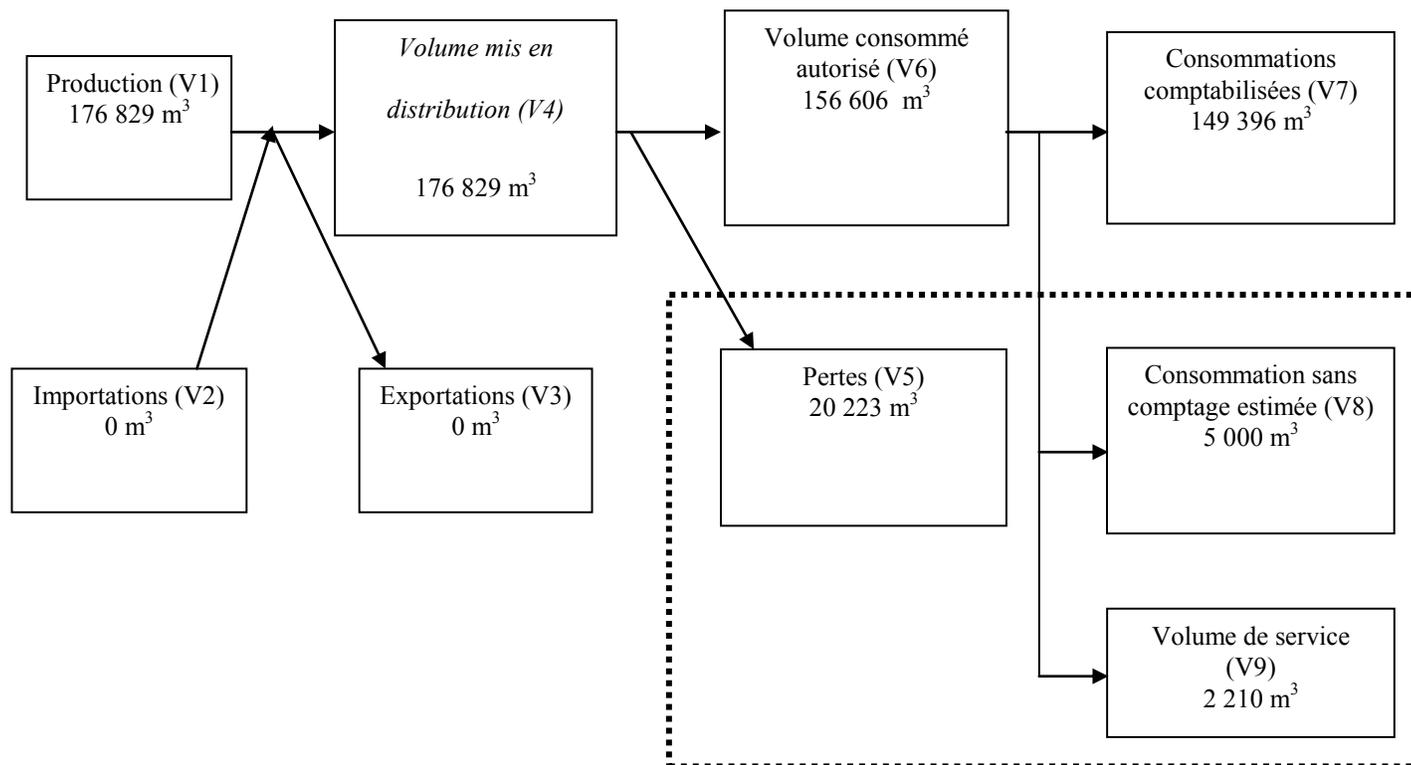


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Observations
Société du Canal de Provence	183 350	176 829	-3,56%
Total	183 350	176 829	

1.6. Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



DELIBERATION

1.6.2. Production



Le service a _1_ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de traitement	Chlore

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Prise SCP depuis Bimont	183 530	176 829	-3.65%	80
Total du volume produit (V1)	183 530	176 829	-3.65%	80

DELIBERATION*1.6.3. Achats d'eaux traitées*

Sans objet

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	148 452	149 396	+ 0,64%
Abonnés non domestiques	0	0	
Total vendu aux abonnés (V₇)	148 452	149 396	+ 0,64%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	5000	5 000	0%
Volume de service (V9)	2 210	2 210	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	155 662	156 6	+ 0,61 %

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 22 kilomètres au 31/12/2016 (22 au 31/12/2015).

DELIBERATION

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	52 €	53 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 25-35mm	59	60
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 40 > mm	65	66
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,25 €/m ³	1,25 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	0,29 €/m ³

DELIBERATION

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 17/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	52,00	53,00	1,9%
Part proportionnelle	150,00	150,00	0.00%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	202,00	203,00	+0.49%
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34.80	34.80	0%
TVA	13.02	13.08	+0.46%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47.82	47.88	+0.13%
Total	249.82	250.88	+0.42%
Prix TTC au m³	2.08	2.09	+0.48%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

DELIBERATION

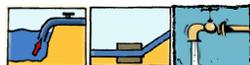
Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

Semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

Semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2016 sont de 149 396 m³/an

2.3. Recettes**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers dont abonnement	213 783.26	210 186.29	
Redevance pour pollution d'origine domestique	42 368.86	42 014.52	
Régularisation vente d'eau + ou -	0	0	
Total recettes de vente d'eau	256 152.12	252 200.81	
Recettes liées aux travaux	10 120.00	7 213.00	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	26 000	
Autres recettes (préciser)	0		
Total autres recettes			
Total des recettes	266 819.63	285 413.81	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 285 413.81 € (266 819.63 € au 31/12/2015).

DELIBERATION

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

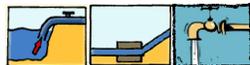
Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	14	0	16	0
Paramètres physico-chimiques	14	0	16	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

3.2. Indicateurs de performance du réseau

3.2.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

DELIBERATION

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016
Rendement du réseau	88,56 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	19,50
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	84,48 %

3.2.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,41 m³/j/km (4,4 en 2015).

3.2.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de 2,51 m³/j/km (3,5 en 2015).

DELIBERATION

3.2.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	0,5	1,0	1,0	0	0,120

Au cours des 5 dernières années, 5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **2,38%** (4,55% en 2015).

3.3. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau achetés.

Accusé de réception en préfecture
13-2017-0905-2017-75-delib-DE
Date de réception préfecture : 06/09/2017

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%**.

DELIBERATION

4. Financement des investissements

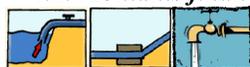
4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

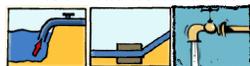
Sans objet

4.2. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	10 264 €	47 938,09 €
Montants des subventions en €	129 138.40	43 743,53 €
Montants des contributions du budget général en €	0	26 000 €

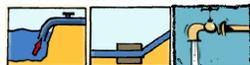
4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		82 507,79	73 415,71
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	8 778.58	9 092,08
	en intérêts	1 537.17	1 384.40

4.4. Amortissements



Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 105 836,90 € (105 279.50 € en 2015).

DELIBERATION

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu 43.72 € demande d'abandon de créance accordée par délibération du Conseil Municipal.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Sans objet

DELIBERATION

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 235
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,09
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,56%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,41
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,51
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2,38%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	43,72